

JEUNES PARISIENS DE PARIS

Association Loi 1901

Ensemble, défendons nos intérêts

Philippe PRINCE
Président
Auditeur IHEDN

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Mairie Paris 15e
31 rue Péclet
75015 Paris

Paris, vendredi 06 juin 2014

Lettre de 6 pages remise en mains propres

Objet : contribution à l'enquête publique relative au passage au GAZ avant la 31/12/2015, de la chaufferie CPCU-Vaugirard sise 25 rue Georges Pitard – 75015 Paris et Etude d'impacts

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Depuis le 15 mai 2014, quelques panneaux d'affichage (trop peu à notre avis, compte tenu des enjeux et des risques à prendre en compte) annoncent l'ouverture d'une enquête publique concernant la chaufferie industrielle CPCU-Vaugirard du 25 rue Georges Pitard – 75015 Paris, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) devant changer de combustible et remplacer le FIOUL LOURD (combustible actuel), par du GAZ (futur combustible) avant le 31 décembre 2015, pour se conformer aux directives européennes en termes d'émission de polluants issus de la combustion d'hydrocarbures (fioul lourd & particules / Charte de l'environnement & principe de précaution), et répondre aux obligations d'un arrêté préfectoral imposant ce calendrier.

L'exploitation de cette chaufferie industrielle en milieu urbain dense avec comme combustible, du fioul lourd, n'est pas sans danger (concerne la chaufferie CPCU-Vaugirard, mais aussi, ses annexes de stockage et de dépotage de fioul lourd implantées rue Castagnary – 75015 Paris, le long des voies ferrées Montparnasse, dont 2 cuves de 2830 m3 chacune et plusieurs voies de dépotage de wagons-citernes situées derrière les entrepôts de l'entreprise de poissonnerie du 69-71 rue Castagnary - 75015 Paris, entreprise fermée par décision de Justice, le 20 août 2012).

Les études de dangers CPCU – site de Vaugirard – 2007 et 2012, réalisées par le BUREAU VERITAS pour le compte de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain en attestent : l'étude de dangers 2012 (du 12/06/2012 version V4, plus exactement) comporte **300 pages (!)** et prévoit **12 scénarios d'accidents possibles (!)**, dont la probabilité de survenue est évaluée selon le cas, de « très peu probable » à « extrêmement peu probable » (**ce qui ne signifie pas que le risque soit nul** pour chaque scénario envisagé, un incident pouvant survenir dans les installations industrielles et prendre de l'ampleur par « effet domino », ou bien, un **incendie domestique par exemple, pouvant se déclarer dans les immeubles construits à proximité immédiate des ces mêmes installations industrielles**).

L'étude de dangers 2012 (toujours en vigueur) est consultable à la DRIEE Ile-de-France, UT 75 (Unité Territoriale 75), 10 rue Crillon 75194 Paris cedex 04, et à la BPSE de la Préfecture de Police de Paris, Bureau des ICPE, 12-14 Quai de Gesvres – 75004 Paris : en effet, il s'agit de documents consultables par le Public, conformément aux dispositions mentionnées notamment, dans la Charte de l'environnement.

Certes, si les Commissaires enquêteurs donnent un avis favorable à l'issue de cette enquête publique (du 02/06/2014 au 04/07/2014), le passage au GAZ va permettre à termes, de déclasser les installations industrielles de stockage et de dépotage de fioul lourd implantées rue Castagnary, le long des voies ferrées Montparnasse : les servitudes d'utilité publique mentionnées dans **l'annexe Titre Premier du Plan Local d'Urbanisme de Paris et concernant seulement (!) les installations de la rue Castagnary**, seront alors levées (car le danger lié au stockage et au dépotage du FIOUL LOURD n'existera plus à ce niveau de la rue Castagnary ; par ailleurs, il n'y aura pas de stockage de GAZ dans les cuves de la rue Castagnary) ; **les servitudes en question ont été établies en 1974 et non révisées depuis (!), malgré des retours d'expérience en accidentologie à travers le monde, avec l'usage et le stockage de FIOUL LOURD, tout au long des 20 années passées.**

Néanmoins, l'utilisation du GAZ par la Chaufferie CPCU–Vaugirard, site industriel classé **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, ne sera pas sans danger (le GAZ sera acheminé par 2 canalisations souterraines de 300 mm (!) de diamètre, nouveau réseau en cours de construction par la société GrDF; le GAZ sera ensuite brûlé dans la chaufferie CPCU-Vaugirard, pour produire de la vapeur d'eau qui sera distribuée via le réseau souterrain CPCU, aux clients de cette entreprise).

CONSTATATIONS & INCOHERENCES & DEMANDES

1/ A propos des travaux en cours, vous noterez que les riverains subissent SANS INFORMATION, NI CONCERTATION, les conséquences sur la voirie et sur un axe SUFFREN/PASTEUR/VOUILLE, de la mise en place par la société GrDF, de nouvelles canalisations de GAZ (section de 300 mm de diamètre ! et environ deux ans de travaux !).

Sans information... Pour preuve, j'ai du intervenir auprès de la Direction de la Voirie et de la Mairie pour demander la mise en place de signalisations horizontales et verticales et le déplacement de l'arrêt Labrouste du 62 : les premiers jours de chantier le carrefour Labrouste/Vouillé était totalement bloqué. Les travaux ayant débutés sans tenir compte des riverains !

Je vous invite encore à observer ces bouchons quotidiens du boulevard Pasteur depuis le boulevard de Vaugirard en direction de la rue de Sèvres avec les automobilistes qui se demandent pourquoi la circulation est à l'arrêt.

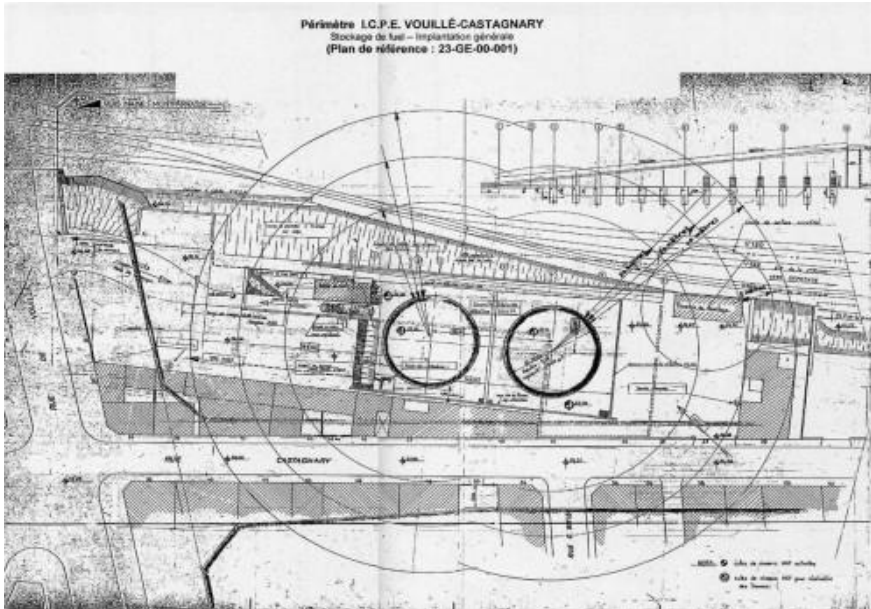
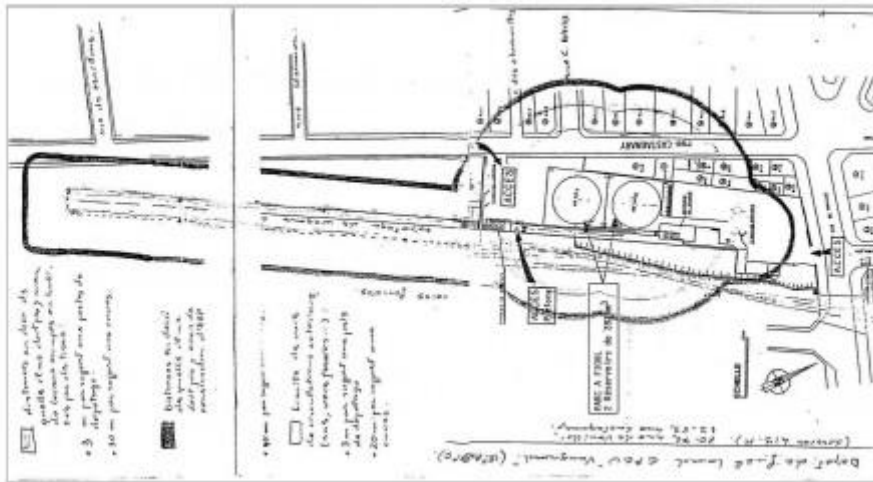
Je vous demande de noter par ailleurs le trop peu de panneaux dans le XVème, XIVème et VIIème qui informent de l'enquête publique sur les canalisations de GAE pour la CPCU et qui se trouvent au milieu d'autres panneaux d'enquête publique pour la modification des lignes de la Gare SNCF Montparnasse... Avouez, il y a de quoi se perdre....

Sans concertation..., je suis allé à la rencontre de membres du **Conseil Syndical de la Tour 15, rue Georges PITARD jouxtant le nouveau local GAZ de la chaufferie CPCU** : ils ignoraient que le local de 60m2 construit depuis peu de temps allait recevoir l'arrivée de ces canalisations !, ils pensaient qu'il s'agissait d'améliorer le réseau GAZ !

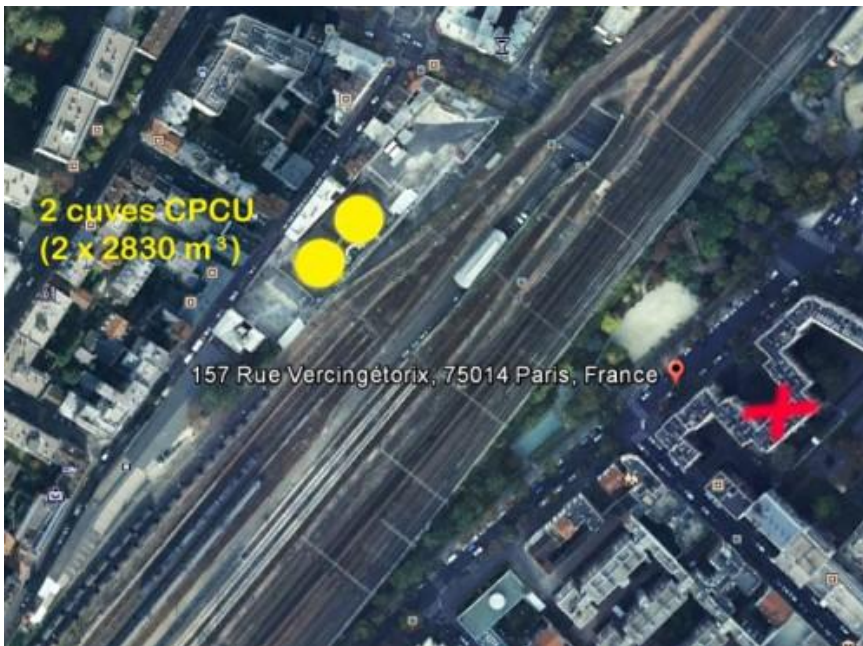
Ces canalisations viendront alimenter les 4 turbines de la chaufferie CPCU-Vaugirard et non améliorer le réseau du gaz pour les particuliers, comme l'indiquent à tort !!, les panneaux GrDF balisant le chantier !!!

2/ Par ailleurs, la chaufferie industrielle CPCU-Vaugirard n'étant pas classée « SEVESO II seuil haut », mais seulement « ICPE », la Mairie de Paris, la Préfecture de Police de Paris et l'exploitant CPCU n'ont aucune obligation d'information du Public, notamment de faire publicité des conduites à tenir en cas d'accident (une brochure à distribuer par exemple et/ou la participation des Autorités et du Public à des exercices organisés par la Protection Civile...), conduites à tenir à définir en fonction du niveau de gravité de l'accident et des conséquences possibles de celui-ci sur les quartiers avoisinants : nous sommes à présent en 2014, et cet état de fait est tout simplement scandaleux !

DÉPÔT DE FIOUL LOURD VOUILLE CASTAGNARY



servitudes actuelles rue Castagnary - 75015 Paris, 2 documents tirés de l'annexe Titre Premier du Plan Local d'Urbanisme de Paris (PLU de Paris) ;
 servitudes liées à la présence des installations de stockage et de dépotage de Fioul Lourd, combustible nécessaire au fonctionnement actuel de la chaufferie CPCU-Vaugirard



vue aérienne de la localisation des 2 cuves CPCU (2830 m3 chacune),
cuves situées à proximité de la rue Castagnary - 75015 Paris et des voies ferrées Montparnasse

De toute évidence, il est nécessaire de faire évoluer cette situation... par exemple : la **nomination d'un « Monsieur Sécurité » indépendant**, issu de la société civile, pourrait créer ce lien "manquant" avec le Public et contribuer à l'amélioration de la **surveillance des sites industriels potentiellement "dangereux" du fait de leur implantation en milieu urbain dense** (voir dans une note précédente, la brochure publiée en 2009 par la Préfecture de Police de Paris et concernant la gestion des Risques Majeurs à Paris).

3/ Dernier point, concernant des projets urbains de la Mairie de Paris (les projets urbains en question sont "portés" par Madame Anne Hidalgo, élue depuis peu, Maire de Paris), en bordure immédiate des voies ferrées Montparnasse (en dépit du bruit généré par le trafic ferré Montparnasse qui fonctionne nuit et jour, 7 jours sur 7, et qui doit augmenter de 50% d'ici deux ans (!), pour répondre aux besoins croissants des usagers) et surtout le **long des installations industrielles actuelles CPCU-Vaugirard, zones de stockage et de dépotage de FIOUL LOURD comprises :**

3-1 une demande de Permis de Construire (par le bailleur social RiVP) **pour un projet de 10 logements sociaux au 39-41 rue Castagnary**, a été **accordée** par Monsieur Bertrand Delanoë, alors Maire de Paris, **le 25 mars 2014 !**

3-2 une demande de Permis de Construire (par le bailleur social PARIS-HABITAT) **concernant une autre opération immobilière prévoyant cette fois, la construction d'une résidence pour Etudiants et pour Jeunes Travailleurs** (soit au total, 250 studios !) sur le terrain de l'ancienne entreprise de poissonnerie du 69-71 rue Castagnary – 75015 Paris, **a été déposée à la Direction de l'Urbanisme au lendemain des élections municipales de mars 2014 !!** à l'issue desquelles, Madame Anne Hidalgo a été élue Maire de Paris !!

Selon ce qui précède et les points 3-1 et 3-2 et sauf erreur d'interprétation de ma part, **le calendrier choisi pour ces opérations (GrDF, RiVP et PARIS-HABITAT) laisse à penser que la Maire de Paris, GrDF, RiVP et PARIS-HABITAT « préjugent » des résultats de l'enquête publique du 4 juin au 2 juillet 2014,** car les résultats de cette enquête ne devraient pas être publiés avant septembre/octobre 2014 et **les Commissaires enquêteurs pourraient donner un avis défavorable, ou favorable, mais avec des réserves sérieuses.**

Je vous remercie pour votre attention et espère que des solutions cohérentes seront proposées dans votre rapport d'enquête publique, celles-ci visant notamment, à mieux surveiller les sites industriels implantés en milieu urbain dense et potentiellement dangereux du fait de leur implantation, et à informer de façon efficace les habitants résidant dans les quartiers avoisinant de telles installations industrielles.

Par ailleurs, je conteste la légalité de cette enquête publique, les moyens mis en œuvre pour informer le Public des enjeux liés au passage au Gaz de la chaufferie CPCU-Vaugirard n'étant pas suffisants (Charte de l'Environnement & principe de précaution, Directives européennes).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes respectueuses salutations.

Philippe PRINCE
Président de « JEUNES PARISIENS DE PARIS »
Auditeur IHEDN